

**NON A LA PRECARISATION DES FONCTIONNAIRES ET DES ETUDIANTS AU TCHAD !**

Au Tchad, les fonctionnaires sont en grève depuis un mois. Ils s’opposent à la réduction de leurs salaires, décidée sans concertation par le gouvernement.

En 2011, un protocole d’accord est établi dans la fonction publique afin d’améliorer le niveau des traitements des fonctionnaires. En 2016, en réunion du conseil des ministres, le gouvernement a décidé de ne plus respecter le protocole au nom de politiques d’austérité à mettre en place. Ainsi, en septembre 2016 les fonctionnaires se sont vus informés que leurs salaires seraient diminués de 80%. Ils n’ont, par ailleurs, pas pu encore se rendre compte de l’application de cette mesure, puisqu’à ce jour les salaires des fonctionnaires n’ont pas été versés depuis deux mois…

Au nom des mesures d’austérité, le gouvernement a également décidé de supprimer toutes les bourses allouées aux étudiants pour l’année 2016-2017. Les étudiants tchadiens font parfois jusqu’à 1000km pour se rendre à N’Djamena afin d’étudier. La bourse est le seul revenu financier qu’ils peuvent espérer pour pouvoir poursuivre un cursus universitaire. Par cette décision, le gouvernement d’Idriss Déby pénalise une génération entière d’étudiants en leur empêchant l’accès à l’éducation secondaire.

Les fonctionnaires et les étudiants sont mobilisés pour l’abrogation de ces mesures. Ils ont organisé des marches pour manifester contre la précarisation des fonctionnaires et des étudiants. Ces marches, pourtant autorisées par la constitution tchadienne, ont toute été interdites par les autorités publiques. Les leaders syndicaux et étudiants ont été arrêtés et condamnés à la prison avec sursis.

L’Union des Syndicats du Tchad (UST), partenaire de la CGT, dénonce la mauvaise gouvernance du régime d’Idriss Déby. Les revenus du pétrole dont le Tchad est un pays exportateur ne parviennent pas dans les caisses de l’Etat, les aides de l’Union Européenne ne bénéficient pas à la population….

La CGT soutient sans faille le combat des syndicalistes de l’UST, des fonctionnaires et des étudiants pour l’abrogation des mesures confiscatoires du gouvernement. Elle rappelle que le Tchad a ratifié en 1960 la convention 87 de l’Organisation Internationale du Travail sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et n’a pas à faire barrage à l’expression des leaders syndicaux et des travailleurs. Enfin, elle interpellera le gouvernement français, dont le Tchad est un interlocuteur privilégié dans la lutte contre le terrorisme au sahel, pour que cessent ces atteintes aux libertés fondamentales.

Montreuil, le 14 octobre 2016